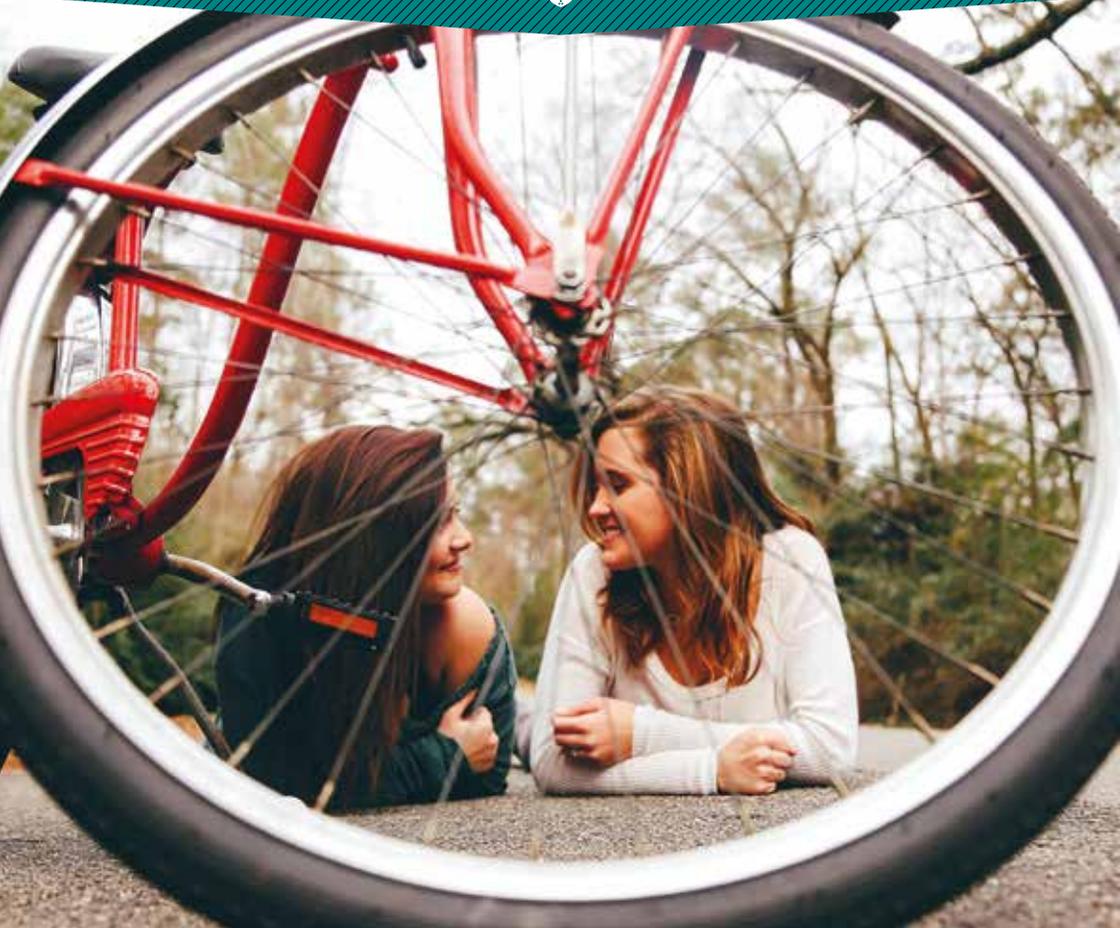


ENFANCE JEUNESSE

Guide 2018/2019



VINCENNES.fr



Zanaka 

GARDE D'ENFANTS

Pour votre enfant,
pensez à la garde à domicile,
ZANAKA s'occupe de tout !



01 77 01 82 82

Votre enfant est unique, nous aussi !
www.zanaka.fr



À Vincennes, la municipalité a fait le choix d'accorder une vraie priorité à l'éducation et à la jeunesse. C'est ainsi que des moyens financiers, matériels et humains importants sont mobilisés, chaque année pour que vos enfants bénéficient des meilleures conditions de scolarité.

ATSEM, directeurs d'accueils et animateurs, intervenants scolaires, assistants sanitaires, gardiens d'écoles, seront tous présents, aux côtés des enseignants, dès le lundi 3 septembre prochain, pour accueillir les élèves dans leurs établissements. Oui, l'ambition exprimée par notre politique en matière d'enfance et de jeunesse, n'est autre que de contribuer à l'épanouissement de tous les jeunes Vincennois en leur proposant des structures d'accueil adaptées et de qualité offrant un large choix d'activités. C'est l'ensemble de ces services et de ces informations que ce guide répertorie afin de vous permettre d'avoir une vision claire et précise de notre action et des services mis à la disposition des plus jeunes.

Autre support qui vous est entièrement destiné, l'espace famille. Accessible sur le site internet de la Ville, ce portail vous permet d'accéder à tout moment à des informations personnalisées et d'effectuer un grand nombre de vos démarches en ligne. Cette année, nous étoifons les multiples fonctionnalités qu'il vous propose déjà. En effet, afin de poursuivre notre volonté de simplification de votre quotidien, mais également afin de répondre à nos objectifs affirmés de lutte contre le gaspillage alimentaire, la réservation des repas pour la restauration scolaire se fera désormais par le biais de l'espace famille et selon un système de réservation préalable, décrit plus précisément dans ce document.

Enfin, je n'oublie pas, bien sûr, le programme régulier de travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles durant l'été avec, en particulier, la création d'une nouvelle restauration scolaire au sein de la maternelle du Nord.

Très bonne rentrée à toutes et à tous !

Clément Albanel
Maire de Vincennes

VOS ÉLUS

SECRÉTARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66



© Broeklyn Studio

DIDIER DENHEZ

Adjoint au maire chargé de la jeunesse et de la santé

Permanence le mardi de 8 h 30 à 9 h 30 sur rendez-vous



© Broeklyn Studio

ANNE LAURENCE ROUGER

Adjointe au maire chargée de l'enfance

Permanence sur rendez-vous



© Broeklyn Studio

JOSY TOP

Conseillère municipale déléguée à la jeunesse, aux activités périscolaires et au Conseil municipal des enfants

Permanence sur rendez-vous



© Broeklyn Studio

PIERRE CHARDON

Délégué aux finances et vice-président de la Caisse des écoles



© Broeklyn Studio

ALIDA VALVERDE

Conseillère municipale chargée de la restauration scolaire et de la logistique des écoles



© Broeklyn Studio

MAMÉDI DIARRA

Conseiller municipal chargé des projets dédiés à la jeunesse, de la vie étudiante et du Conseil des jeunes



© Broeklyn Studio

JEAN-LOUIS MANSOZ

Conseiller municipal chargé du suivi des travaux dans les bâtiments scolaires et de la petite enfance

- 06 ▶ EN PRATIQUE**
 Le rythme scolaire
 Les inscriptions scolaires
 Les inscriptions aux activités périscolaires
 Les inscriptions aux activités de loisirs
 Tarifs et quotient familial
 Les démarches en ligne
 Comment s'informer
- 17 ▶ L'ÉCOLE PRIMAIRE**
 Des compétences partagées
 L'école maternelle
 L'école élémentaire
 Les classes spécialisées
 Le service minimum d'accueil
 Les activités culturelles et artistiques en classe
 Les sorties scolaires
- 27 ▶ AUTOUR DE L'ÉCOLE**
 La restauration
 L'étude encadrée
 Les accueils avant et après l'école
 Les ateliers après l'école
 Les accueils de loisirs
- 36 ▶ LE COLLÈGE ET LE LYCÉE**
 Le collège
 Le lycée
- 38 ▶ LES LOISIRS**
 Les séjours de vacances
 Les espaces jeunes
 Le Carré
 Le sport
 La culture
- 44 ▶ JEUNE ET CITOYEN**
 Le Carré
 L'engagement citoyen
 Les aides à projets jeunes



EN PRATIQUE

LE RYTHME SCOLAIRE

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

► **Rentrée scolaire**

Lundi 3 septembre

► **Vacances de la Toussaint**

Samedi 20 octobre

Reprise le lundi 5 novembre

► **Vacances de Noël**

Samedi 22 décembre

Reprise le lundi 7 janvier 2019

► **Vacances d'hiver**

Samedi 23 février

Reprise le lundi 11 mars

► **Vacances de printemps**

Samedi 20 avril

Reprise le lundi 6 mai

► **Fin de l'année scolaire**

Samedi 6 juillet

TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

ÉCOLES MATERNELLES

	7h30 - 8h30	8h40 - 11h40	11h40 - 13h40	13h40 - 15h55	15h55 - 19h
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	ACCUEIL DU MATIN Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	PAUSE MÉRIDIANNE Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	GÔÛTER* : 15H55 - 17H TEMPS DÉCOUVERTE : 17H - 18H TEMPS DÉTENTE : 18H - 19H Temps périscolaire
MERCREDI	ACCUEIL DU MATIN Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	PAUSE MÉRIDIANNE Temps périscolaire	13h30 - 19h ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI Temps périscolaire	

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

	7h30 - 8h35	8h45 - 11h45	11h45 - 13h45	13h45 - 16h	16h - 19h
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	ACCUEIL DU MATIN Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	PAUSE MÉRIDIANNE Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	ÉTUDE** : 16H - 17H30 ATELIERS** : 16H - 18H TEMPS DÉTENTE : 17H30 OU 18H - 19H Temps périscolaire
MERCREDI	ACCUEIL DU MATIN Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	PAUSE MÉRIDIANNE Temps périscolaire	13h30 - 19h ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI Temps périscolaire	

* Le goûter est fourni par la ville

** Les parents doivent fournir le goûter

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Les inscriptions ont lieu chaque année **au cours du premier trimestre de l'année civile**. Elles concernent les enfants de 3 ans entrant pour la 1^{re} fois à l'école maternelle, ceux entrant en CP et tous ceux qui rentrent pour la 1^{re} fois dans une école primaire de Vincennes (dans ce cas, un certificat de scolarité provenant de l'ancienne école est exigé ; le certificat de radiation sera quant à lui à présenter au directeur de la nouvelle école). Les enfants vincennois sont scolarisés en priorité dans l'école qui correspond à leur lieu de domicile. **Il est important que les enfants soient présents (ou excusés par écrit) le jour de la rentrée**. Une baisse d'effectifs peut conduire à une fermeture de classe par l'Éducation nationale. Les enfants sont inscrits jusqu'à la fin du cycle.

PIÈCES À PRÉSENTER

- ▶ **Livret de famille** ou acte de naissance de l'enfant
- ▶ En cas de séparation, le jugement précisant la qualité de **responsable légal et titulaire de la résidence de l'enfant**
- ▶ **Pièce d'identité** d'un des deux parents
- ▶ **Carnet de santé** (vaccinations)
- ▶ **2 justificatifs de domicile récents** tels que l'échéancier d'électricité ou de gaz en cours de validité, taxe d'habitation, contrat de location, acte de vente... ou facture téléphonique pour une ligne fixe de moins de 3 mois
- ▶ **Certificat de scolarité** pour les élèves actuellement scolarisés dans une autre commune
- ▶ **RIB** (pour le prélèvement automatique)
- ▶ **Numéro CAF** obligatoire
- ▶ **Nom et adresse des employeurs** des parents

HÉBERGEMENT

Les personnes hébergées devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. **Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.**

INSCRIPTIONS SANS RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

- ▶ Lundi à mercredi de 8 h 30 à 17 h 45
- ▶ Jeudi de 12 h à 19 h 15
- ▶ Vendredi de 8 h 30 à 16 h 45
- ▶ Samedi de 8 h 30 à 12 h

Numéro du serveur vocal :
01 43 98 68 00

LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

RESTAURATION ET GOÛTER

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

La réservation est obligatoire. Sans réservation, les enfants seront accueillis avec l'application **d'une pénalité de 50 % du tarif en fonction de la tranche du quotient familial.** Le repas des enfants absents, sans justificatif médical, un jour réservé, sera facturé car il aura été commandé.

La réservation se fait par internet sur votre l'Espace famille. Vous devez vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe à votre espace famille : www.espace-citoyens.net/vincennes/espace-citoyens/home/accueilpublic. Si vous n'avez pas de connexion internet, un ordinateur est à votre disposition dans le hall de la mairie.

LES DÉLAIS DE RÉSERVATION

Pour la restauration scolaire et l'accueil du goûter pendant la période scolaire, les familles pourront réserver, modifier ou annuler jusqu'au jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante ou plus. Aucune modification, annulation ou nouvelle réservation ne sera possible à partir du vendredi pour la semaine suivante.

Pour la période du lundi 3 au vendredi 7 septembre, les réservations seront possibles du lundi 23 juillet jusqu'au 30 août à 23 h 59. Pour la période du lundi 10 au vendredi 14 septembre, les réservations seront possibles jusqu'au jeudi 6 septembre.

LES MODALITÉS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

Les familles qui ont oublié leur identifiant ou leur mot de passe remis lors de leur inscription scolaire, doivent aller sur l'espace famille et cliquer sur *j'ai oublié mon mot de passe*. En cas de changement d'adresse mail ou de problème pour récupérer le mot de passe et l'identifiant, les familles doivent aller sur <https://demarches.vincennes.fr/enfance/depot-du-courriel-pour-l-espace-famille/>

LA RESTAURATION PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

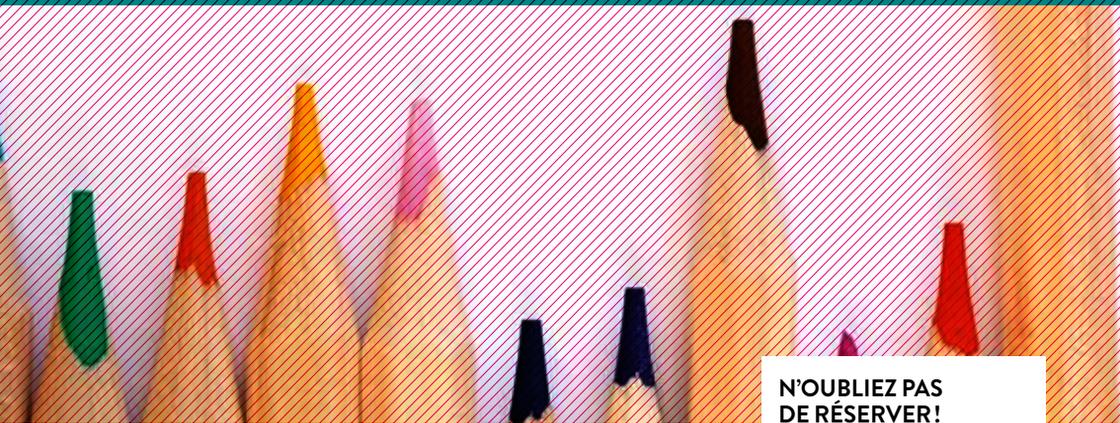
Le calendrier est le même que celui de réservation pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires avec la possibilité de **réserver jusqu'à 2 semaines avant la période de vacances scolaires concernée.** Pour les vacances scolaires de la Toussaint, les familles pourront réserver jusqu'au lundi 8 octobre inclus.

ENFANTS AVEC PAI ET PANIER REPAS

Les familles ne réserveront pas la restauration scolaire car aucun repas n'est commandé. Néanmoins, **les familles devront réserver le temps du goûter pour les maternelles.**

EN CAS DE GRÈVE

En cas de grève de l'enseignant de l'enfant, de la suppression d'un temps d'accueil ou de l'invitation de la ville à garder les enfants : l'absence de l'enfant malgré la réservation ne sera pas facturée.



ATELIER APRÈS L'ÉCOLE

Les pré-inscriptions se font du lundi 27 août au samedi 8 septembre par internet sur votre Espace famille ou à l'accueil de l'hôtel de ville. Dès le 24 septembre, les familles qui auront obtenu une place pourront consulter leur Espace famille pour connaître le menu attribué. Un mail de confirmation est adressé aux familles qui ont opté pour le courriel. La liste des inscrits sera affichée dans chaque accueil de loisirs ce même jour.

Attention, la pré-inscription vaut engagement, conformément au règlement intérieur. Sans annulation écrite (courrier ou télé-service vincennes.fr) transmise **au plus tard le 19 octobre 2018. La pré-inscription donne lieu à facturation en cas de tirage au sort.**

Aucune priorité n'est donnée aux premiers pré-inscrits (tirage au sort). Vous pouvez donc venir quand vous le pouvez durant la période d'inscription.

En fonction des places disponibles, votre enfant ne peut être inscrit qu'à deux menus au plus (une activité par semestre pour chacun des menus). Le montant de la prestation fera l'objet d'une facturation début novembre, en même temps que les activités périscolaires. Les familles n'ayant pas obtenu de place seront inscrites sur une liste d'attente.

ACCUEIL DE LOISIRS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ▶ **Pour les enfants scolarisés en école publique ou déjà inscrits** en accueil de loisirs en 2017-2018, l'inscription est automatique.
- ▶ **Pour une première inscription des enfants vincennois fréquentant des écoles privées vincennoises et privées hors Vincennes, et pour les enfants non vincennois scolarisés en école privée à Vincennes,** elle s'effectue à l'accueil de l'hôtel de ville, muni de votre livret de famille, de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent, d'un certificat de scolarité et du carnet de santé.

RENSEIGNEMENTS

Dans chaque accueil de loisirs, du lundi 27 août au vendredi 7 septembre 2018 de 17 h à 19 h.

N'oubliez pas de réserver !

Concernant les **vacances scolaires**, une réservation est nécessaire. Afin de pouvoir respecter les règles de sécurité et d'encadrement auxquelles sont soumis les accueils de loisirs, et organiser des activités et sorties en conséquence, **il est impératif de réserver la place de votre enfant pour les vacances scolaires, au moins quinze jours avant,** en précisant les dates auxquelles il sera présent. Vous pouvez réserver via l'Espace famille. Seuls les enfants inscrits avant la date limite d'inscription seront admis.

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Les **tarifs** des accueils avant et après l'école varient en fonction du **quotient familial** propre à chaque famille. Pour connaître le quotient familial de votre foyer, reportez-vous p. 14.



MODALITÉS DE RÉSERVATION

TEMPS SCOLAIRE

Prestations périscolaires, extrascolaires et pause méridienne	Modalités de réservation	Je réserve		Je ne réserve pas
		Je viens	Je ne viens pas	Je viens
Accueil du matin	Pas de réservation			
Pause méridienne (mercredi compris)	Réservation via l'Espace famille au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je paie avec une majoration de 50 %
Goûter en maternelle	Réservation via l'Espace famille au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je paie avec une majoration de 50 %
Temps découverte en maternelle	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			
Pré-études et études en élémentaire	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			
Ateliers après l'école en élémentaire	Pré-inscriptions annuelles : du 27 août au 8 septembre Participation forfaitaire			
Temps détente	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			
Mercredi après-midi	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			



VACANCES SCOLAIRES

Prestations périscolaires, extrascolaires et pause méridienne	Modalités de réservation	Je réserve		Je ne réserve pas
		Je viens	Je ne viens pas	Je viens
Journée	Réservation via l'Espace famille au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je dois me présenter à 9 h (sous réserve de places disponibles)
Pause méridienne	Réservation via l'Espace famille au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je paie avec une majoration de 50 %

PAIEMENT

Les diverses prestations font l'objet d'une facture détaillée envoyée de façon dématérialisée. Le prélèvement automatique (sauf classes découvertes), et d'autres moyens de paiements tels que le paiement par CESU* (chèque emploi service universel) et les chèques vacances (accueil de loisirs vacances, séjours et mini séjours) sont proposés en

plus des moyens de paiement habituels. Les consommations liées aux activités périscolaires et aux activités de la petite enfance sont regroupées dans une même facture et font l'objet d'un paiement unique. En cas de prélèvement automatique, c'est le montant de l'ensemble des activités qui est débité du compte bancaire.

*Les CESU sont acceptés pour le règlement des consommations des enfants de moins de 6 ans (sauf séjours, classes découvertes, restauration, mini-séjours et sport en famille). Ils ne sont pas compatibles avec le prélèvement automatique.



LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

LES SÉJOURS DE VACANCES

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

► **Pour les mini-séjours,** les pré-inscriptions se font directement dans les accueils de loisirs. Un courrier d'acceptation est envoyé aux familles précisant les documents à fournir à remettre à l'accueil de l'hôtel de ville. Le règlement de la prestation s'effectue via l'Espace famille ou directement auprès de l'accueil de l'hôtel de ville.

► **Pour les autres séjours,** les familles sont informées des périodes d'inscription par le magazine municipal *Vincennes info*, par voie d'affichage et sur vincennes.fr.

Le nombre de places étant limité, un tirage au sort est effectué si le nombre de demandes est trop important. Les modalités de rétractation sont précisées dans les règlements intérieurs des séjours et des mini-séjours. Les pré-inscriptions valent engagement. Les modalités d'annulation sont rappelés dans le courrier suivant le tirage au sort.

LES ESPACES JEUNES

INSCRIPTIONS

Sur place du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30. Les documents à fournir pour l'inscription sont : une photo, un certificat médical, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition sur les revenus. Il est obtenu en divisant la somme des revenus moyens mensuels* par le nombre de parts fiscales.

Revenus moyens mensuels*

Nombre de parts fiscales

* Obtenus en divisant par 12 les revenus déclarés (salaires et revenus annexes) figurant sur le dernier avis d'imposition auxquels sont ajoutées les éventuelles allocations familiales et sont déduites les pensions alimentaires versées.

Le quotient familial doit être calculé chaque année, entre les mois de septembre et décembre, pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Il s'applique à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs, aux accueils périscolaires, aux études et ateliers après l'école, au conservatoire ainsi qu'aux séjours de vacances, aux mini-séjours et aux classes de découvertes organisées dans le centre de vacances municipal. Votre quotient familial vous sera communiqué et devra être conservé par chaque famille.

COMMENT FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

Pour vous permettre de calculer votre quotient familial, vous devez présenter ou adresser à l'accueil de l'hôtel de ville les documents suivants :

POUR LE QUOTIENT FAMILIAL 2018

- ▶ Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016
- ▶ Notification des droits et paiements de la CAF

POUR LE QUOTIENT FAMILIAL 2019

- ▶ Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017
- ▶ Notification des droits et paiements de la CAF

Le justificatif synthétique disponible sur le site des impôts n'est pas accepté.

📧 Vous pouvez aussi faire cette démarche en ligne avec le compte citoyen. Rendez-vous sur vincennes.fr

SELON VOTRE SITUATION

- ▶ Attestation de paiement Pôle emploi
- ▶ En cas de naissance intervenue au cours de l'année, le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant
- ▶ En cas de séparation intervenue au cours de l'année, le jugement de divorce précisant votre qualité de responsable légal et titulaire de la résidence de l'enfant
- ▶ Une aide peut être accordée aux familles situées en tranche A pour les séjours de vacances organisés par la Ville.

RENSEIGNEMENTS

Centre communal d'action sociale
01 43 98 67 43 ou 44.

Enfin, en cas de changement de situation personnelle ou professionnelle en cours d'année, vous pouvez faire recalculer votre quotient familial. Il est recommandé d'effectuer vos démarches par internet ou par correspondance en adressant les copies des documents nécessaires à l'adresse suivante : Mairie de Vincennes – Calcul du quotient familial – 53 bis, rue de Fontenay, BP 123 – 94304 Vincennes CEDEX. La carte de quotient familial vous sera alors adressée par courrier.

ATTENTION !

Si vous n'avez pas fait calculer votre quotient familial, le tarif maximal vous sera appliqué pour l'ensemble des prestations. Cependant, dès le lendemain de la présentation des justificatifs, le nouveau quotient prendra effet mais **sans rétroactivité**. Pour les séjours, le quotient familial doit être calculé au moment de la pré-inscription.

À NOTER !

Les **tarifs** des autres prestations périscolaires et extrascolaires proposées par la ville de Vincennes et la Caisse des écoles (classes de découverte, séjours de vacances, mini-séjours...) seront fixés ultérieurement.

Vous pouvez effectuer une **simulation de votre quotient familial** sur vincennes.fr. Par ailleurs, si vous n'avez pas encore effectué l'inscription scolaire de votre enfant, veuillez vous reporter p. 7 pour plus d'informations.

Activités	Tranches	A de 0 à 358	B de 359 à 735	C de 736 à 1000	D de 1001 à 1400	E de 1401 à 1700	F de 1701 à 2000	G de 2001 à 2500	H de 2501 à 3101	I plus de 3101	NV*
Restauration	Repas maternelle	0,49	1,81	3,22	3,75	3,91	4,10	4,45	4,75	5,29	5,93
	Repas élémentaire	0,64	2,09	3,31	4,32	4,52	4,73	5,14	5,47	6,10	6,83
Accueils de loisirs	Accueil de loisirs mercredis	1,65	2,58	3,30	4,53	5,04	5,56	6,60	7,46	8,39	9,80
	Accueil de loisirs vacances	2,62	4,07	5,24	7,19	8,01	8,82	10,46	11,90	13,31	15,53
Accueils périscolaires	Accueil du matin 1 (tarif 45 min)	0,78	1,14	1,31	1,54	1,66	1,79	1,98	2,20	2,28	2,42
	Accueil du matin 2 (tarif 20 min)	0,22	0,32	0,36	0,41	0,43	0,45	0,52	0,55	0,61	0,65
	Accueil du goûter (tarif 1h)	0,86	1,10	1,42	1,78	2,01	2,24	2,54	2,79	2,88	3,04
	Accueil temps découverte (tarif 1h)	0,77	0,92	1,16	1,41	1,57	1,73	1,92	2,00	2,05	2,08
	Accueil pré-étude (tarif 30 min)	0,76	0,86	0,96	1,11	1,21	1,31	1,41	1,52	1,62	2,73
	Accueil étude (tarif 1h30)	1,57	1,72	1,87	2,02	2,17	2,42	2,68	2,98	3,28	4,60
	Accueil temps détente (tarif 1h)	0,58	0,80	0,95	1,09	1,14	1,20	1,29	1,38	1,56	1,81
Ateliers (cotisation annuelle)	70	94	111	123	136	149	165	180	201	226	

VOS DÉMARCHES EN LIGNE : L'ESPACE FAMILLE ET LE COMPTE CITOYEN

UN ESPACE D'INFORMATION PERSONNALISÉ

Vous pouvez vous identifier sur votre espace famille grâce à un code d'accès et un mot de passe personnels ou via FranceConnect, qui vous permet une connexion simplifiée avec services en ligne par le biais de votre compte Impôts.gouv.fr ou Ameli.fr ou [Loggin Laposte](http://Loggin.Laposte).

DEUX BORNES DE CONSULTATION GRATUITE AVEC INTERNET

Installées à l'accueil de l'hôtel de ville, les bornes de consultation gratuite sont accessibles en libre service, du lundi au mercredi de 8h30 à 17h45, le jeudi de 8h30 à 19h15, le vendredi de 8h30 à 16h45 et le samedi de 8h30 à 12h.



TÉLÉSERVICES (SERVICES EN LIGNE)

Des services sont proposés pour faciliter vos démarches :

- ▶ Calcul du quotient familial
- ▶ Réservation des activités : restauration scolaire, goûter en maternel, accueil de loisirs durant les vacances scolaires
- ▶ Accueil de loisirs
- ▶ Demande d'information (inscription scolaire, restauration, séjours et classes découvertes, ateliers après l'école)
- ▶ Demande d'attestations diverses
- ▶ Dépôt de justificatif d'absence
- ▶ Dépôt du courrier d'absence
- ▶ Mini-séjour
- ▶ Compléter un dossier

Ces services sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. En plus de ces télé-services, vous pouvez également via votre compte citoyen, effectuer des demandes d'informations relatives aux différentes activités de la Direction Enfance-Jeunesse.

PAYEZ PAR PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez vos factures des activités de la petite enfance et de l'enfance grâce au prélèvement automatique (hors séjours et classes).

**Gratuit, facile, sûr
et sans contrainte :**

- ▶ Vous n'avez plus à vous soucier du règlement
- ▶ Plus de risque d'oubli, notamment pendant les vacances
- ▶ Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement
- ▶ Vous pouvez souscrire en cours d'année
- ▶ Vous avez la liberté d'interrompre le prélèvement sur simple courrier, un mois avant la date d'échéance
- ▶ Pour porter réclamation, vous pouvez vous connecter sur votre compte citoyen dans la rubrique réclamation facture enfance-jeunesse via le lien : <https://compte-citoyen.vincennes.fr/famille/enfance>

Retrouvez toutes les informations sur l'Espace famille/ informations pratiques/documents à télécharger.

COMMENT S'INFORMER ?

SOIRÉE D'ACCUEIL

Les parents d'enfants nouvellement inscrits à l'école sont conviés fin juin à une réunion d'information durant laquelle leur sont présentés tous les dispositifs mis en place pour les enfants à Vincennes (activités péri et extrascolaires).

LA LETTRE DES ÉCOLES

Plusieurs fois dans l'année, *La Lettre des écoles* est envoyée aux familles ayant des enfants scolarisés en école primaire, **sous la forme d'une newsletter envoyée à l'adresse électronique communiquée lors de l'ouverture du compte famille.**

La Lettre des écoles revient en détail sur l'actualité liée aux écoles (travaux, restauration scolaire, classes de découvertes...) et plus largement, sur les événements qui concernent les enfants et les familles.

RÉSEAUX SOCIAUX

- ▶ La page Facebook Vincennes ma ville informe régulièrement les Vincennois des événements de la ville : concerts, théâtre, semaines thématiques... Elle fournit également les dates des prochains conseils municipaux.
- ▶ La page Facebook Vincennes jeunes permet de retrouver les actualités du Carré, du Conseil des Jeunes, des Aides à projets jeunes...
- ▶ Retrouvez également l'actualité vincennoise sur Twitter @Vincennes_94300 et Instagram @villedevincennes

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez vous aussi vous inscrire sur vincennes.fr à des alertes SMS afin de recevoir des messages sur votre téléphone portable selon vos centres d'intérêts.

L'ÉCOLE PRIMAIRE DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

L'INSPECTION ACADÉMIQUE

L'inspecteur d'Académie est le directeur des services départementaux, il agit sous les ordres du recteur d'Académie. Il a autorité sur les établissements, services et personnels de son département. Ses domaines de compétence concernent la pédagogie, la gestion des postes, les personnels du premier degré, la scolarité, l'organisation de certains examens.

DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mme Guylène Mouquet-Burtin

68, avenue du Général-de-Gaulle
Immeuble Saint-Simon
94011 Créteil CEDEX
01 45 17 60 00
ce.io94@ac-creteil.fr

Au niveau de Vincennes, l'inspection académique est représentée par l'inspectrice de l'éducation nationale.

INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION

Mme Marie-Christine Greiner

École du Sud
8, rue du Docteur-Lebel
94300 Vincennes
01 48 08 27 16
ce.0940935f@ac-creteil.fr

LA MAIRIE

La ville de Vincennes finance la construction des écoles primaires publiques, les entretient et les équipe. La ville finance également l'ensemble des activités organisées en dehors du temps scolaire (accueils de loisirs, ateliers après l'école, le temps d'étude, restauration, classes de découvertes, Conseil municipal des enfants, Conseil des jeunes de Vincennes, séjours de vacances, espaces jeunes...).

LA VILLE INSCRIT...

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil de l'hôtel de ville. En application de la sectorisation scolaire, la répartition par établissement est fonction du lieu de domicile de l'enfant.

... L'ÉDUCATION NATIONALE ADMET

Une fois inscrits, les élèves sont ensuite admis par les directeurs des écoles, qui organisent librement les classes.

LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des écoles est un établissement public communal chargé d'encourager la fréquentation périscolaire. Elle organise la restauration scolaire, assure la gestion des accueils de loisirs, des accueils périscolaires, des ateliers après l'école, de sport en famille et des études. Elle finance également en fin d'année scolaire les livres et récompenses. Elle dispose d'un budget annuel d'environ 10 millions d'euros consacrés en grande partie aux charges de personnel d'animation nécessaires à l'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires. Elle est administrée par un comité présidé de droit par le maire de Vincennes, Charlotte Libert-Albanel. **Tout parent ou tout administré peut devenir sociétaire de la Caisse des écoles en y adhérant et prendre part à l'assemblée générale de mars.**

TARIFS D'ADHÉSION* POUR L'ANNÉE 2018

- ▶ Membre Actif : 18,50 €
- ▶ Membre Bienfaiteur : 36 €
- ▶ Membre Donateur : 67 €
- ▶ Adhésion perpétuelle (cotisation unique) : 268 €

* Bulletin d'adhésion sur vincennes.fr, à retourner à la Direction Enfance-Jeunesse (98, rue de Fontenay - 94300 Vincennes), accompagné du règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de la Régie cotisations et dons de Vincennes.

L'ÉCOLE DES PARENTS A VINCENNES

ÊTRE PARENT
CE N'EST PAS
TOUJOURS SIMPLE !

De plus en plus de parents se sentent démunis face aux maux qui affectent leurs enfants. Pour répondre aux besoins et demandes des parents, la municipalité a mis en place une École des parents. C'est un cycle de 4 conférences au cours desquelles un exposé théorique est fait par des professionnels, suivi d'un échange avec la salle.

Conférences 2018-2019

Salle des Mariages - Hôtel de ville

- ▶ **Papa, maman, laissez-nous tranquilles**
Jeudi 4 octobre à 20 h 30
- ▶ **L'argent de poche, comment faire ?**
Jeudi 6 décembre à 20 h 30
- ▶ **Doit-on tout partager avec son enfant ?**
Jeudi 7 février à 20 h 30
- ▶ **Échange et complicité avec son ado**
Jeudi 18 avril à 20 h 30

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Il concerne les enfants des écoles primaires (3-11 ans), des accueils de loisirs et périscolaires (2,5-11 ans) et des séjours de vacances (6-17 ans) organisés dans le centre de vacances municipal. Retrouvez le PEDT sur vincennes.fr

LE PERSONNEL MUNICIPAL DANS LES ÉCOLES

LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

La ville fait le choix d'affecter une ATSEM dans chaque classe de maternelle. Le plus souvent titulaires du CAP petite enfance, elles sont chargées d'assister les enseignants des écoles maternelles publiques. Les ATSEM assurent simultanément l'accueil, l'animation et l'assistance éducative auprès des enseignants ainsi que l'entretien des locaux et du matériel destiné aux classes. Enfin, les ATSEM encadrent les enfants durant le temps du déjeuner.

LES ANIMATEURS

Plus de 130 animateurs contribuent au bon déroulement des temps périscolaires.

LES ASSISTANTS SANITAIRES

Présents dans chaque école élémentaire afin d'accueillir les enfants pour leurs petits bobos. Ces agents n'administrent aucun médicament, mais assurent le suivi des projets d'accueil individualisés (PAI) des enfants allergiques et/ou sous traitement médical particulier conclu entre les parents, l'école et la ville, en présence du médecin scolaire. Dans les écoles maternelles, ce suivi est effectué par le directeur d'école en lien avec l'enseignant.

LES GARDIENS D'ÉCOLES

Ils ont pour principales missions la surveillance, l'entretien et le gardiennage des établissements scolaires.



LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école est un élément essentiel pour la réussite de la vie scolaire. Dans chaque école, les parents des élèves scolarisés élisent leurs représentants de parents d'élèves. Cette élection a lieu début octobre. Chacun des deux parents est électeur, quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité. Ces parents d'élèves élus, réunis en associations, défendent les intérêts moraux et matériels communs. Ces associations participent aux conseils d'écoles dans lesquels sont abordés les sujets relatifs au fonctionnement général de l'établissement (projet d'école, aide aux enfants en difficulté, travaux d'amélioration du bâtiment, organisation du périscolaire, hygiène, sécurité...) et sont associées aux instances de consultation municipales sur les sujets de l'école (projet éducatif territorial, commission restauration, carte scolaire...). L'engagement des parents comme représentants permet d'assurer la communication et les échanges entre les partenaires de la vie éducative et de suivre la réalisation des projets dans l'intérêt des enfants. Chacun peut y trouver une place participative, impliquée ou consultative.

LES ASSOCIATIONS

Adressez-vous directement à l'association de votre école.

École	Association Contact
École du Sud <small>Élémentaire</small>	APE ape.sud.vincennes@gmail.com FCPE Sud fcpefranklinroosevelt@gmail.com
École Franklin-Roosevelt <small>Maternelle</small>	APEFR apefr.vincennes@gmail.com FCPE fcpefranklinroosevelt@gmail.com
École du Nord <small>Maternelle</small>	Association de parents indépendants apevincennesnord.wordpress.com
Écoles du secteur Est	APEV Est apev.vincennes@gmail.com FCPE Est fcpe.est.vincennes@gmail.com
Écoles du secteur Ouest	APEVO Ouest apev.ouest@gmail.com FCPE Ouest fcpe.vincennesouest@gmail.com
Écoles Roland-Vernaudon	FCPE Roland-Vernaudon fcperolandvernaudon-contact@googlegroups.com

L'ÉCOLE MATERNELLE

Elle est composée de trois sections qui constitue le 1^{er} cycle : petite, moyenne et grande. Les sections peuvent être regroupées. L'enfant y apprend à vivre en communauté, construit son langage, développe sa motricité et découvre le monde, grâce aux différentes activités qui lui sont proposées. Ces trois années le préparent et le familiarisent avec les connaissances qu'il consolidera ensuite à l'école élémentaire.



NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

30/36, rue Mirabeau.
3 maternelles
et 5 élémentaires.

LES ÉCOLES MATERNELLES DE VINCENNES

École Directeur	Adresse Mail	Téléphone
Clément-Viénot M ^{me} Vaillant	6, rue Clément-Viénot ce.0941628j@ac-creteil.fr	Gardien 06 24 24 22 25 01 41 74 30 53
Est M ^{me} Mamou	110, rue Diderot ce.0940424a@ac-creteil.fr	01 48 08 33 56
Nord M ^{me} Césur	14, rue de la Liberté ce.0940468y@ac-creteil.fr	01 43 28 71 64
Roland-Vernaudon M ^{me} Slakmon	3, avenue Lamartine ce.9040466w@ac-creteil.fr	Gardien 01 82 01 21 42 01 43 28 33 00
Franklin-Roosevelt M ^{me} Scalabrini	3, allée Georges-Méliès ce.0941453u@ac-creteil.fr	Gardien 01 43 74 65 54 01 43 74 41 37
Ouest M ^{me} Aymeric	3, rue de l'Égalité ce.0940431h@ac-creteil.fr	Gardien 01 48 08 61 48 01 48 08 01 17
Joseph-Clouet M ^{me} Kohl	11, rue Georges-Huchon ce.0941818r@ac-creteil.fr	Gardien 06 24 24 22 25 01 43 65 42 98
Jean-Monnet M ^{me} Beguignot	19, av. des Murs-du-Parc ce.0942165t@ac-creteil.fr	Gardien 01 53 66 98 70 01 53 66 98 80
Groupe scolaire M ^{me} Szczechura	30/36, rue Mirabeau	

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Elle comporte cinq niveaux répartis en 2 cycles : le cycle 2 (CP-CE1 et CM2) avec l'apprentissage des fondamentaux et le cycle 3 (CM1, CM2 et classe de 6^e) cycle de consolidation. Plus d'informations sur www.education.gouv.fr

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE VINCENNES

École Directeur	Adresse Mail	Téléphone
Est-Passeleu M ^{me} Vedrenne	108, rue Diderot ce.0940287b@ac-creteil.fr	Gardien 01 82 01 21 21 01 48 08 33 12
Est-Libération M ^{me} Delcayre	106, rue Diderot ce.0940173c@ac-creteil.fr	Gardien 01 82 01 21 21 01 48 08 50 52
Roland-Vernaudon M. Vergeylen	5, avenue Lamartine ce.0940215y@ac-creteil.fr	Gardien 01 82 01 21 42 01 48 08 59 49
Sud M. Knerr	8, rue du Docteur-Lebel ce.0940213w@ac-creteil.fr	Gardien 01 43 28 44 23 01 43 28 18 42
Ouest M ^{me} Flèche-Kanzari	22, rue Victor-Basch ce.0940177g@ac-creteil.fr	Gardien 01 49 57 92 20 01 49 57 92 20
Jean-Monnet M ^{me} Beguignot	19, av. des Murs-du-Parc ce.0942165t@ac-creteil.fr	Gardien 01 53 66 98 70 01 53 66 98 80
Groupe scolaire M ^{me} Szczechura	30/36, rue Mirabeau	

LES ÉCOLES PRIVÉES HORS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

HUB SCHOOL21 (ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET COLLÈGE)

Cécile Flasaquier

c/o Magic Makers
21, rue Diderot
06 95 23 05 34
contact@hubschool21.fr
hubschool21.fr

MONTESSORI DE VINCENNES (ÉCOLE MATERNELLE)

Cindy Valdemar

166, rue Diderot
contact@montessorivincennes.com
06 41 95 76 38
montessorivincennes.com

LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT (MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)

École Directeur	Adresse Mail	Téléphone
Externat Saint-Joseph M. Armanet	13, rue Daumesnil ecolesaint-joseph@wanadoo.fr	01 43 28 05 34
Notre-Dame de la Providence M ^{me} Serrano	41, rue de Fontenay m.serrano@laprovidence.fr	01 43 28 03 59
Ohel-Barouch M. Maknouz et M ^{me} Sanchez	16, rue Anatole-France ohelbarouch@wanadoo.fr	01 43 28 30 37

LES CLASSES SPÉCIALISÉES

L'ULIS (UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE)

Cette classe fait partie des dispositifs d'intégration scolaire des élèves en situation de maladie ou de handicap. Elle a pour vocation de scolariser des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Située à **l'école élémentaire de l'Ouest**, sa capacité maximale est de 12 places. Elle accueille tous les enfants des communes et du département situées dans la circonscription.

L'UP2A (UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS)

Cette classe permet de scolariser des élèves du CP au CM2 nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et les apprentissages fondamentaux pour intégrer un cursus classique. La durée de cette scolarité varie selon les besoins de l'enfant car il s'agit de lui permettre de rejoindre au plus vite un cursus classique, sans toutefois excéder 1 an. La capacité maximale d'une UP2A est de 15 élèves provenant de la circonscription ou du département. C'est **l'école élémentaire Est-Libération** qui accueille l'UP2A de Vincennes.

LE RASED

Par ailleurs, il existe un réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, le RASED, composé d'enseignants spécialisés, intervenant dans plusieurs écoles. Après consultation de l'enseignant de la classe et des parents, ils accueillent les enfants dans le cadre d'un soutien individualisé. Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Sur Vincennes, le Rased se situe au sein des **écoles de l'Est et de l'Ouest**.

LES STAGES DE RÉUSSITE

Organisés par l'Éducation nationale pendant les vacances scolaires, ces stages de soutien s'adressent aux élèves de CM1 et CM2 ayant des difficultés. Renseignements auprès des écoles.

À NOTER !

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD. L'intervention au sein de l'école peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (CLIS, ULIS).

À Vincennes, le Sessad est géré par l'association Les Papillons blancs qui propose **un accompagnement et un soutien aux enfants âgés de 3 à 12 ans atteints de handicap mental**. Elle travaille en partenariat avec les enseignants des classes maternelles, élémentaires ou ULIS.

SESSAD

01 41 74 26 10

sessadcoursol.contact@orange.fr



LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Encadré par la loi du 20 août 2008, le service minimum d'accueil (SMA) permet à la ville de mettre en place un service d'accueil en cas de grève des enseignants, sous certaines conditions. Ce service est gratuit pour les familles.

L'organisation du SMA est basée sur le volontariat des animateurs. Il peut ne pas être mis en place si le nombre d'animateurs requis n'est pas atteint. Les enfants sont accueillis dans les écoles par les animateurs des accueils périscolaires.

Le SMA est organisé **uniquement s'il y a plus de 25 % de grévistes dans l'école**. Dans le cas contraire, renseignez-vous auprès du directeur de l'école afin de savoir comment s'organise l'accueil des élèves dont les professeurs font grève : les enseignants non-grévistes peuvent éventuellement accueillir les enfants.

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du SMA, vous devez obligatoirement réserver.

La **réservation se fait par téléphone** dès que l'affichage a été effectué sur les portes de l'établissement scolaire, auprès du directeur de l'accueil de loisirs de l'école fréquentée par votre enfant, **de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h**.

UN NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Le nombre de places dépend des effectifs d'animateurs disponibles ce jour-là. Les enfants non pré-inscrits ne pourront pas être admis.

COORDONNÉES DES CENTRES POUR LA RÉSERVATION

Reportez-vous p. 35
(Accueils de loisirs).

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Les jours d'application du SMA, les enfants doivent arriver à l'accueil de loisirs entre 8h40 et 9h en maternelle ou entre 8h45 et 9h en élémentaire. Les accueils avant et après l'école et la restauration scolaire, qui sont des services municipaux, sont assurés ces jours-là aux horaires habituels dans la mesure où les agents municipaux ne sont pas en grève également. Quant à l'étude, plusieurs cas de figure se présentent quand un enseignant chargé de l'étude est en grève :

- ▶ soit l'enseignant est remplacé par un autre ; pour le savoir, adressez-vous au responsable de l'étude ;
- ▶ soit l'enseignant n'est pas remplacé, auquel cas les enfants sont libérés à 16h.

Vous serez informés, dès que possible, par voie d'affichage et par mail. Vous pouvez également vous adresser au responsable.

RENSEIGNEMENTS SMA
01 43 98 65 00
ou sur vincennes.fr



LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES EN CLASSE

INTERVENANTS DANS LES ÉCOLES

Pour l'année scolaire 2018-2019, la ville met à disposition de l'Éducation nationale **10 intervenants** spécialisés en arts plastiques, art dramatique, musique et éducation physique **pour un total de 120 heures hebdomadaires**. La répartition par discipline et par école est effectuée par l'Inspection de l'Éducation nationale. Ces interventions peuvent conduire à des projets transversaux menés en collaboration avec l'ensemble du tissu culturel de la ville.

PROJETS CULTURELS DE LA VILLE

Les enseignants sont invités à inscrire leur classe dans les projets culturels récurrents proposés par la ville, tels que :

- ▶ Les **expositions de peinture contemporaine**.
- ▶ Les **spectacles jeune public** de la saison culturelle.
- ▶ La **Semaine de la petite enfance** (du 6 au 13 avril 2019) : animations ludiques et pédagogiques pour les enfants de moins de 6 ans.
- ▶ Le **festival America** tous les 2 ans. Le prochain aura lieu en septembre 2018.

Le service Archives et Patrimoine reçoit également les élèves autour d'une visite commentée de l'hôtel de ville et des archives de la ville.

L'INFORMATIQUE UN ÉQUIPEMENT DE POINTE

La ville met à disposition un ordinateur en fond de classe, de la grande section de maternelle au CM2, ainsi qu'une salle informatique dans les écoles élémentaires. De plus, chaque école élémentaire est dotée d'un minimum de 4 tableaux numériques interactifs (TNI) et équipée d'un espace numérique de travail (ENT) reliés par des connexions internet permettant d'accéder à un panel de supports pédagogiques. Pour l'année scolaire 2018, la ville continue l'équipement en TNI afin de doter toutes les classes élémentaires. En outre, les écoles maternelles sont dotées d'une flotte de tablettes.



LES SORTIES SCOLAIRES

Depuis de nombreuses années, la ville contribue à organiser et financer des sorties scolaires avec ou sans nuitée. Les projets, élaborés par les enseignants, sont sélectionnés par l'inspectrice de l'Éducation nationale en fonction de leur contenu pédagogique.

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Elles sont organisées au centre de vacances municipal Les Primevères à Habère-Poche (Haute-Savoie) : classes de neige (découverte du milieu montagnard en hiver, ski alpin, raquettes, ski de fond...), et classes vertes (découverte du milieu montagnard au printemps, randonnée, etc.). Acquis en 1964 par la ville, le centre est dorénavant équipé d'une chaufferie au bois et de panneaux solaires dans le cadre de l'Agenda 21, ainsi que d'un jardin pédagogique et d'une salle informatique.

LES CLASSES INITIATIVES

La ville soutient les projets individuels de séjours des enseignants, en finançant jusqu'à 4 projets par an (ex. : classes autour de la lecture et de l'écriture, classes de mer, voyages linguistiques).

LES CLASSES IN SITU

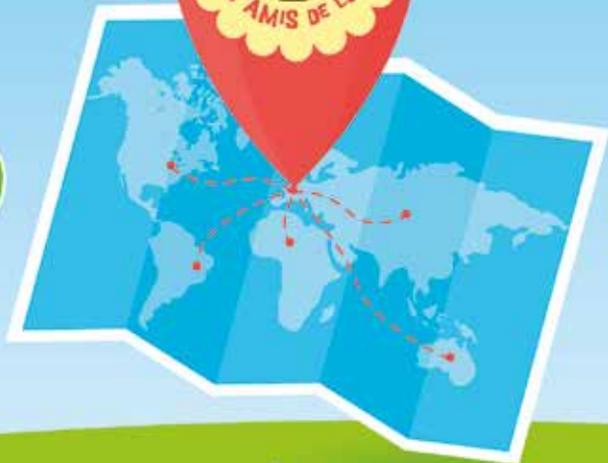
La ville organise des visites dans les quartiers et monuments de Vincennes (classes autour du patrimoine et de l'évolution architecturale de la ville, du Château, etc.), de visites (classes zoo) ou d'animations mises en place avec des associations locales (clubs d'échecs, d'équitation, INSEP, etc.) ou de visites de sensibilisation au développement durable (musée Exploradôme à Vitry-sur-Seine) et au handicap (partenariat avec l'école de chiens guides d'aveugles).

Les inscriptions aux différents types de classes sont organisées par l'enseignant. Pour les activités payantes, le règlement s'effectue auprès de l'accueil de l'hôtel de ville et peut également se faire via l'Espace famille.

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Le **quotient familial** s'applique aux classes de découvertes. N'oubliez pas de faire calculer votre quotient familial à compter du mois de septembre dès réception de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 pour une application dès le mois de janvier.

Halte garderie et crèche privée Bilingue



Le lieu de rencontre
des petits globe-trotters, depuis 12 ans

Ateliers

Cuisine - Danse - Lecture - Evénement musical
Jardinage - Déguisement - Bricolage - Art plastique



9, rue Georges Huchon - 94300 Vincennes
01 41 93 00 37

www.lesamisdelola.fr

www.lesamisdelola.fr

AUTOUR DE L'ÉCOLE LA RESTAURATION

86 % des élèves de classes élémentaires et maternelles fréquentent les restaurants scolaires des établissements publics de Vincennes. Les repas élaborés par un diététicien de la société titulaire du marché de la restauration, sont examinés et validés par la Commission de restauration scolaire, composée de la conseillère municipale chargée de la restauration scolaire, de représentants de parents d'élèves élus, des directeurs d'écoles et de représentants de la Direction Enfance-Jeunesse. Une démarche qualité a été instaurée pour évaluer au quotidien le contenu de l'assiette.

50 % de bio dès septembre 2018 (deux à trois composantes bio sur cinq dans un repas) sans oublier la présence de 60 % de matières premières seront issues de la filière courte. Des animations et des actions spécifiques sont également mis en place régulièrement afin de développer le goût des enfants. Enfin, des actions d'éducation nutritionnelle, en liaison avec l'école, sont organisées afin de sensibiliser les enfants et leurs familles aux bienfaits d'une alimentation équilibrée.

ACTIVITÉS

Des activités sont mises en place durant les temps de pause méridienne. Libres ou menées par un adulte, les activités ne sont pas obligatoires. Seuls les enfants volontaires y participent. Les activités sont menées par des encadrants de la Caisse des écoles (animateurs, enseignants, ATSEM en maternelle ou des associations partenaires) et organisées par le responsable du temps méridien. Elles sont organisées sans inscription formalisée (à titre d'exemple : ateliers modelage, jeux de société, arts plastiques, jeux sportifs, contes animés, etc.).

Comme l'ensemble des activités périscolaires, l'accent est mis sur le respect des besoins de l'enfant grâce à une présence bienveillante de l'adulte. Une attention particulière est portée au besoin de repos et de détente des enfants afin de faciliter la reprise des apprentissages scolaires l'après-midi.

LES MENUS

Retrouvez les menus sur vincennes.fr et grâce à un flash code affiché devant les écoles.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Lorsqu'un enfant présente des allergies alimentaires, un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé à l'initiative de l'Éducation nationale et avec le médecin traitant, le médecin scolaire, la famille et la mairie.

TRI SÉLECTIF ET ACTIONS ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les actions de développement durable s'inscrivent également sur le temps méridien avec des bornes de tri sélectif et des actions anti-gaspillage alimentaire dans chaque restaurant des écoles élémentaires.

L'ÉTUDE ENCADRÉE

Les études encadrées sont organisées par la Caisse des écoles. Les enfants peuvent être accueillis de 16 h à 16 h 30 pour un temps de pré-étude (récréation durant laquelle les enfants peuvent goûter), les familles fournissant le goûter), et de 16 h 30 à 17 h 30 pour le temps d'étude. Chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire est inscrit par défaut à l'étude. Si votre enfant ne doit pas fréquenter l'étude, il est préférable de le signaler à l'accueil de l'hôtel de ville ou par le biais des formulaires de contacts de vincennes.fr pour procéder à sa désinscription. Les familles seront facturées en fonction de la présence des enfants et bénéficieront de l'application du quotient familial.

LES ACCUEILS AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les élèves des écoles primaires publiques sont accueillis tous les jours dans les établissements scolaires avant et après la classe. Chaque enfant scolarisé dans une école publique est inscrit par défaut aux accueils avant et après l'école. Si votre enfant ne doit pas fréquenter les accueils, il est préférable de le signaler à l'accueil de l'hôtel de ville ou par le biais des formulaires de contacts de vincennes.fr pour procéder à sa désinscription.

UNE TARIFICATION EN FONCTION DES HORAIRES

La **tarification** pour l'accueil du matin est fixée par créneau en fonction de l'heure d'arrivée des enfants, de 7 h 30 à 8 h 15 et de 8 h 15 à 8 h 35 (pour les élémentaires) ou à 8 h 30 (pour les maternelles).

QUATRE TYPES D'ACCUEILS

- ▶ **L'accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 30**
pour les écoles maternelles
de 7 h 30 à 8 h 35
pour les écoles élémentaires.
- ▶ **Le goûter** (pour les maternelles)
de 15 h 55 à 17 h
Un goûter complet est proposé à chaque enfant.
- ▶ **Le temps découverte de 17 h à 18 h**
Des activités de découvertes (activités sportives, jeux, activités manuelles, d'expression, etc.) sont proposées après le temps de goûter.
- ▶ **Le temps détente** après l'étude, les ateliers après l'école ou le temps découverte :
de **17 h 30 ou 18 h à 19 h**.

LES ATELIERS APRÈS L'ÉCOLE

Les ateliers après l'école proposent aux enfants scolarisés en élémentaire à Vincennes, des activités sportives ou artistiques encadrées par des animateurs spécialisés, de 16 h à 18 h. Les activités sont organisées de manière ludique et ne sauraient en aucun cas s'apparenter à un cours. Ce sont des activités de découverte. Le but n'est donc pas l'acquisition technique et pointue d'une discipline. Des menus thématiques sont proposés et à choisir en début d'année. Chaque enfant inscrit pourra ainsi découvrir 2 activités durant l'année scolaire (1 par semestre).

Les enfants vincennois scolarisés en école privée peuvent avoir accès aux ateliers du secteur correspondant à leur lieu de résidence. Le transfert aller-retour des enfants depuis leur école est à la charge des familles.

L'horaire de début des ateliers est fixé à 16 h 30 (temps du goûter prévu de 16 h à 16 h 30). Cet horaire ne peut en aucun cas être changé.

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Les tarifs des accueils avant et après l'école varient en fonction du quotient familial propre à chaque famille (voir p. 14).

LES MENUS THÉMATIQUES

- ▶ **Menu expression corporelle :** danses, théâtre, mimes, musique, capoeira, culture urbaine (chant et danse), magie, esprit zen, etc.
- ▶ **Menu sciences et culture :** cinéma, Eureka ! atelier sciences, cuisine, court métrage, film d'animation, électro mécano, les arts de la table, etc.
- ▶ **Menu expression manuelle et technique :** arts plastiques, poterie, graph, création bijoux, les petits bricoleurs, les petits designers, etc.
- ▶ **Menu sports :** rollers, arts martiaux, acrosports, fun sports, sports collectifs, aquatique, etc.

Les ateliers après l'école sont organisés sur les quatre secteurs suivants :

- ▶ **Accueil de loisirs de l'Est**
104, rue Diderot
- ▶ **Accueil de loisirs Jean-Monnet**
19, avenue des Murs-du-Parc
- ▶ **Accueil de loisirs du Sud/Roland-Vernaudon**
21, rue d'Estienne-d'Orves
- ▶ **Accueil de loisirs de l'Ouest**
20, rue Victor-Basch
- ▶ **Accueil de loisirs du groupe scolaire de la rue Mirabeau**
30/36, rue Mirabeau

Les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école par les animateurs, qui les conduisent dans les salles ou les gymnases concernés et les accompagnent ensuite à l'accueil de loisirs. Pour les ateliers sportifs, en fonction des lieux et des temps de trajet, la durée de l'activité comprend également le transfert aller-retour des enfants depuis leur école (publique) sur les installations sportives. Les **tarifs** sont fixés en fonction du quotient familial propre à chaque famille. Pour connaître le **quotient familial** de votre foyer, reportez-vous à la page 14.



LES NOUVEAUTÉS

- ▶ **Film d'animation** : créer à l'aide de différents matériaux plastiques l'univers du film. Le film est constitué d'une succession de photos assemblées au montage.
- ▶ **Court-métrage** : écriture du story-board, tournage et montage d'un court-métrage.
- ▶ **Les petits designers** : conception d'objets utiles et design avec du matériel recyclé.
- ▶ **Esprit zen** : amener l'enfant à se relaxer par le jeu (respirations, étirements, etc.).
- ▶ **Les arts de la table** : créer tout ce qui a trait à l'art de la table en lien avec les recettes réalisées (ex : contenants ethniques...).

Plus de détails sur vincennes.fr

Découvrez les ateliers lors des portes ouvertes (de 16 h à 19 h) :

- ▶ **Lundi 3 septembre**
à l'école de Jean-Monnet
- ▶ **Mardi 4 septembre**
à l'école du Sud
- ▶ **Jeudi 6 septembre**
à l'école de l'Ouest élémentaire
- ▶ **Vendredi 7 septembre**
à l'école de l'Est élémentaire

Les ateliers après l'école du nouveau groupe scolaire situé rue Mirabeau seront présentés le **vendredi 7 septembre** à l'école de l'Est élémentaire.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS PAR ACCUEIL DE LOISIRS

Les activités débuteront le 1^{er} octobre 2018.

ACCUEIL DE LOISIRS DE L'EST

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires **Est-Passeleu** et **Est-Libération**

	Sciences et culture	Expression manuelle et technique	Sports	Expression scénique
LUNDI		SCULPTURE / POTERIE Tous niveaux 24 places LES MARMITONS / LES PETITS DESIGNERS Tous niveaux 28 places	FUN SPORTS / ACROSPORTS Tous niveaux 28 places	THÉÂTRE / THÉÂTRE D'IMPRO Tous niveaux 28 places
MARDI	EUREKA ! ATELIER SCIENCES / INFORMATIQUE Tous niveaux 28 places	GRAPH / POTERIE Tous niveaux 24 places	SPORTS COLLECTIFS / ARTS MARTIAUX Tous niveaux 28 places	MAGIE / MIMES Tous niveaux 28 places
JEUDI	CUISINE MOLÉCULAIRE / ÉLECTRO MÉCANO Tous niveaux 28 places	LES PETITS BRICOLEURS / POTERIE Tous niveaux 24 places	FUN SPORT / ROLLERS' Tous niveaux 28 places	DANSES / CAPOEIRA Tous niveaux 28 places
VENDREDI	FILM D'ANIMATION / COURT-MÉTRAGE Tous niveaux 28 places	LES PETITS DESIGNERS / CRÉATION DE BIJOUX Tous niveaux 28 places		CULTURE URBAINE (CHANT / DANSE) Tous niveaux 28 places

ACCUEIL DE LOISIRS DU SUD

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires **Sud** et **Roland-Vernaudon**

	Sciences et culture	Expression manuelle et technique	Sports	Expression scénique
LUNDI	EUREKA ! ATELIER SCIENCES / LES MARMITONS Tous niveaux 28 places	LES PETITS BRICOLEURS / LES PETITS DESIGNERS Tous niveaux 28 places		MAGIE / MIMES Tous niveaux 28 places
MARDI		ARTS PLASTIQUES / GRAPH Tous niveaux 24 places	SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS Tous niveaux 28 places	DANSE / ESPRIT ZEN Tous niveaux 28 places
JEUDI	FILM D'ANIMATION / COURT-MÉTRAGE Tous niveaux 28 places	CRÉATION DE BIJOUX / DE FIL EN AIGUILLE Tous niveaux 24 places	ARTS MARTIAUX / ACROSPORTS Tous niveaux 28 places	THÉÂTRE / THÉÂTRE D'IMPRO Tous niveaux 28 places
VENDREDI	LES MARMITONS / LES ARTS DE LA TABLE Tous niveaux 28 places		SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS Tous niveaux 28 places	THÉÂTRE / DANSE Tous niveaux 28 places

ACCUEIL DE LOISIRS DE L'OUESTPour les enfants scolarisés à l'école élémentaire de **l'Ouest**

	Sciences et culture	Expression manuelle et technique	Sports	Expression scénique
LUNDI	FILM D'ANIMATION / COURT-MÉTRAGE Tous niveaux 28 places		SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS Tous niveaux 28 places	DANSE / ESPRIT ZEN Tous niveaux 28 places
MARDI	LES MARMITONS / MODELAGE Tous niveaux 28 places	LES PETITS DESIGNERS / GRAPH Tous niveaux 28 places	ARTS MARTIAUX / CAPOEIRA Tous niveaux 28 places	THÉÂTRE / THÉÂTRE D'IMPRO Tous niveaux 28 places
JEUDI	EUREKA ! ATELIER SCIENCES / ELECTRO MECANO Tous niveaux 28 places	ARTS PLASTIQUES / LES PETITS DESIGNERS Tous niveaux 24 places		
VENDREDI				MAGIE / MIMES Tous niveaux 28 places

ACCUEIL DE LOISIRS JEAN-MONNETPour les enfants scolarisés à l'école élémentaire **Jean-Monnet**

	Sciences et culture	Expression manuelle et technique	Sports	Expression scénique
LUNDI				THÉÂTRE / CAPOEIRA Tous niveaux 28 places
MARDI	FILM D'ANIMATION / COURT-MÉTRAGE Tous niveaux 28 places		AQUATIQUE² / ROLLERS¹ Tous niveaux 16 places	
JEUDI				MAGIE / MIMES Tous niveaux 28 places
VENDREDI		ARTS PLASTIQUES / LES PETITS DESIGNERS Tous niveaux 24 places	FUN SPORTS / ACROSPORTS Tous niveaux 28 places	

¹ Attention : pour les activités rollers, les enfants doivent être équipés de rollers en ligne ou quads (rollers à 4 roues), d'un casque, de protège-poignets, de protège-coudes et de protège-genoux.

² Attention : pour l'atelier aquatique, maintien dans l'atelier si test anti-panique réussi.

ACCUEIL DE LOISIRS DU GROUPE SCOLAIRE DE LA RUE MIRABEAU

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires du **Groupe scolaire de la rue Mirabeau**

	Sciences et culture	Expression manuelle et technique	Sports	Expression scénique
LUNDI				THÉÂTRE / CIRQUE Tous niveaux 28 places
MARDI		ARTS PLASTIQUES / LES PETITS BRICOLEURS Tous niveaux 24 places		
JEUDI			SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS Tous niveaux 28 places	
VENDREDI	EUREKA ! ATELIER SCIENCES / LES MARMITONS Tous niveaux 28 places			

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs prennent en charge les enfants **le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires**. Ils sont ouverts à tous les enfants habitant à Vincennes ou scolarisés dans une école publique ou privée, de leur entrée en maternelle jusqu'au CM2. Il existe un accueil de loisirs dans chaque école primaire (maternelle et élémentaire) publique de Vincennes, sauf exceptions*. À la rentrée, les équipes des accueils de loisirs invitent les parents à une « porte ouverte ». Elles restent toute l'année à la disposition des familles, pour échanger et communiquer sur les activités proposées.

* Maternelle Clément-Viénot : enfants accueillis à l'accueil de loisirs maternel Jean-Monnet

* Élémentaire Roland-Vernaudon : enfants accueillis à l'accueil de loisirs élémentaire du Sud

À NOTER !

Les enfants souffrant de problèmes de santé, de troubles du comportement ou étant en situation de handicap peuvent être accueillis en accueil de loisirs. Vous pouvez prendre contact avec le service des activités périscolaires au 01 43 98 65 56.

OBJECTIFS

Ils accueillent les enfants avec les objectifs suivants :

- ▶ **Offrir des activités** de loisirs à caractère ludique, artistique, sportif ou de découverte.
- ▶ **Donner des repères** utiles dans la vie sociale des enfants en les mettant dans des situations où ils devront apprendre à partager, à coopérer et à faire des choix.
- ▶ **Favoriser la confiance en soi** et l'épanouissement.
- ▶ **Stimuler l'imagination et la curiosité de l'enfant.**

HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

MERCREDI

- ▶ Restauration de 11 h 45 à 13 h 30
- ▶ Accueil de loisirs de 13 h 30 à 19 h
- ▶ Sortie de 17 h à 19 h
- ▶ Un accueil l'après-midi est possible avec une arrivée entre 13 h et 13 h 30.

Le temps d'accueil de loisirs du mercredi démarre à 13 h 30 et se termine à 19 h. Les enfants peuvent bénéficier de la restauration scolaire puis quitter l'école entre 13 h et 13 h 30. Il est également possible pour les externes et les enfants ne fréquentant pas les écoles publiques de venir uniquement l'après-midi. **Les arrivées avant le repas à 11 h 45 sont impossibles.**

VACANCES SCOLAIRES

- ▶ Accueil de 7 h 30 à 9 h
- ▶ Sortie uniquement à 12 h
- ▶ Entrée ou sortie de 13 h à 13 h 30
- ▶ Sortie de 17 h à 19 h
- ▶ Un accueil à la demi-journée est possible sans modification de tarif.



ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Accueil de loisirs	Adresse	Téléphone	
Maternelle Est	110, rue Diderot	01 43 65 53 67	06 03 36 69 12
Maternelle Nord	14, rue de la Liberté	01 43 28 72 80	06 03 36 69 31
Roland-Vernaudon	22, rue d'Estienne-d'Orves	01 58 64 05 89	06 03 36 69 36
Franklin-Roosevelt	28, rue des Vignerons	01 43 74 65 55	06 03 36 69 51
Maternelle Ouest	3, rue de l'Égalité	01 71 33 64 46	06 03 36 69 54
Jean-Monnet	19, av. des Murs-du-Parc	01 53 66 98 82	06 18 10 44 06
Clément-Viénot	6, rue Clément-Viénot	01 58 64 22 97	06 03 36 69 23
Joseph-Clouet	11, rue Georges-Huchon	01 43 65 42 98	06 03 36 70 12
Groupe scolaire	30/36, rue Mirabeau	N.C	

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Accueil de loisirs	Adresse	Téléphone	
Est-Libération/Passseleu	106, rue Diderot	01 41 93 60 07	06 03 36 69 78
Sud	8, rue du Docteur-Lebel	01 43 28 47 48 <small>accueil de loisirs</small> 01 41 93 71 15 <small>accueil périscolaire</small>	06 03 36 69 88
Ouest	20, rue Victor-Basch	01 49 57 92 25	06 24 76 66 08
Jean-Monnet	19, av. des Murs-du-Parc	01 53 66 98 82	06 18 10 44 06
Roland-Vernaudon	5, avenue Lamartine	01 48 08 59 49	06 03 36 69 36
Groupe scolaire	30/36, rue Mirabeau	N.C	

LE COLLÈGE ET LE LYCÉE

LE COLLÈGE

L'admission dans un collège vincennois est réservée aux élèves dont le représentant légal est domicilié à Vincennes.

Sauf cas particulier (déménagement...), l'affectation des enfants dans le collège de secteur est automatique. La sectorisation des collèges est disponible sur le site de l'académie (www.ac-creteil.fr).

INSCRIPTION

Dès le mois de mars, le directeur de l'école élémentaire remet aux familles un dossier d'inscription au collège à remplir. Une fois la décision de passage prise, un avis d'affectation est adressé. Dès réception de cet avis, les familles doivent prendre contact avec le collège pour confirmer l'inscription.

LES COLLÈGES PUBLICS DE VINCENNES

Collège Principale	Adresse Mail	Téléphone
Hector-Berlioz M ^{me} Fouquet	8, av. Antoine-Quinson ce.0941598b@ac-creteil.fr	01 43 28 32 82
Saint-Exupéry M ^{me} Maucande	Cours des Maréchaux (provisoire) ce.0940793b@ac-creteil.fr	01 48 08 50 51
Françoise-Giroud M ^{me} Lagière	14-16, rue Leroyer ce.0942188t@ac-creteil.fr	01 41 79 66 60

COLLÈGE PRIVÉ SOUS CONTRAT

Collège Principale	Adresse Mail	Téléphone
Notre-Dame de la Providence M ^{me} Vicaire	41, rue de Fontenay af.vicaire@laprovidence.fr	01 43 28 03 59

© Conseil départemental

SAINT-EXUPÉRY : UN COLLÈGE PROVISOIRE MAIS QUALITATIF

En novembre 2017, à l'occasion d'études préparatoires à la réhabilitation du collège Saint-Exupéry, des diagnostics de sols ont révélé la présence de solvants chlorés, liés à une ancienne activité industrielle sur le site. En conséquence, le Département du Val-de-Marne a décidé, conformément aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de fermer l'établissement. Les cours ont alors été délocalisés, mais dès la rentrée 2018, tous les élèves pourront reprendre leur scolarité à Vincennes, dans des bâtiments modulaires provisoires de 4000 m² installés cours des Maréchaux. Ces locaux seront utilisés pour une durée correspondant à celle des travaux liés à la dé-pollution du site du collège Saint-Exupéry.



LE LYCÉE

L'affectation dans le lycée de secteur est automatique, selon la zone d'habitation de l'élève et le cursus choisi. Une dérogation peut néanmoins être demandée auprès de l'inspection académique par l'élève au moment de sa demande d'orientation.

UN FUTUR LYCÉE

Une action commune des villes de Vincennes, Fontenay-sous-Bois a permis de réserver l'emplacement de l'ancienne cité industrielle pour y édifier un lycée en lien avec la région Île-de-France. Après des années de procédure, la cité industrielle est enfin vide et les études pour la réalisation du futur lycée pourront enfin démarrer.

LES LYCÉES PUBLICS DE VINCENNES

Lycée Proviseur	Adresse Mail	Téléphone
Hector-Berlioz ^{Général/Technologique} M ^{me} Clerc-Vachet	8, av. Antoine-Quinson ce.0940124z@ac-creteil.fr	0143 28 32 82
Jean-Moulin ^{Professionnel} M. Poli	8, rue du Docteur-Lebel ce.0940143v@ac-creteil.fr	0143 28 44 42

LES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT

Lycée Proviseur	Adresse Mail	Téléphone
Notre-Dame de la Providence M ^{me} Vicaire	41, rue de Fontenay af.vicaire@laprovidence.fr	0143 28 03 59
Gregor-Mendel ^{Pro/Techno} M ^{me} Cheeseman	205, rue de Fontenay contact@gregormendel.org	0149 57 97 00
Claude-Nicolas-Ledoux ^{Pro/Techno} M. Rousselet	18 bis, rue de Belfort secretariat@ebtp.info	0148 08 11 21

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Le CIO est ouvert à tous les jeunes (élèves, étudiants, apprentis, non scolaires), parents d'élèves et adultes (en recherche de projet professionnel ou de formation) et permet de :

- ▶ Vous informer sur les professions, le système éducatif, les formations
- ▶ Demander des conseils, envisager un projet de formation personnelle et d'insertion professionnelle,
- ▶ Choisir des études et un secteur professionnel en fonction de vos goûts, aptitudes et personnalité.

Consultation libre et anonyme. Entretiens personnalisés sur rendez-vous.

CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)

Directrice : Mme Boye
46, avenue du Château
01 43 28 04 73
cio.vincennes@ac-creteil.fr

OBJECTIF REVISIONS

Pendant les 15 jours précédant les premières épreuves du baccalauréat, la médiathèque et le Carré proposent à tous ceux qui souhaitent réviser leurs examens, des espaces de travail spécialement aménagés (mise à disposition de dictionnaires, de postes Internet...).



LES LOISIRS

LES SÉJOURS DE VACANCES

La ville propose chaque année des séjours de vacances variés aux enfants et aux jeunes de 4 à 17 ans.

Des mini-séjours sont organisés pour les enfants âgés de 4 à 6 ans fréquentant les accueils de loisirs maternels. Encadrés par des animateurs que les enfants connaissent, ils sont de courte durée (5 jours maximum) et ont lieu durant les vacances scolaires. Pendant les vacances d'hiver, **des séjours sports d'hiver** sont organisés au centre de vacances municipal d'Habère-Poche (Haute-Savoie) pour les 6-17 ans. Pendant les vacances de printemps, **un séjour à dominante culturelle, artistique ou en lien avec la découverte du milieu naturel** est organisé pour les 6-14 ans (atelier cuisine, potager, théâtre et cirque en 2018). **L'été, pour les 6-17 ans, la ville propose une vaste palette de séjours**, que ce soit à Habère-Poche ou organisés par des prestataires extérieurs. En 2018 : séjour à la mer, à la montagne ou à la campagne avec des thématiques variées (équitation, séjour sportif pour les enfants, séjour linguistique et de découverte d'un pays pour les adolescents).

À NOTER !

Le **quotient familial s'applique aussi aux séjours de vacances** et aux mini-séjours.

N'oubliez pas de le faire calculer à compter du mois de septembre pour une application dès le début des séjours de janvier.

Aucune rétroactivité n'est possible (voir p. 14).

LES ESPACES JEUNES

La ville accueille les adolescents âgés de 11 à 15 ans au sein des espaces jeunes. Une équipe d'animateurs professionnels encadre et accompagne les jeunes. **Des activités variées sont proposées tout au long de l'année** : sport, stages et ateliers thématiques, multimédia (internet, jeux, montage vidéo...), sorties (musées, cinéma, parcs de loisirs...). Les jeunes peuvent aussi participer à des ateliers liés à des projets pédagogiques thématiques annuels (exemple : atelier développement durable, sports olympiques...). Les espaces jeunes organisent le Mini-raïd tous les ans au mois d'octobre (épreuves sportives en équipe pour les 9-15 ans) et participent à de nombreux événements et animations à l'échelle des quartiers et de la ville (Téléthon, Journée des rêves, l'Est en fête...).

Retrouvez le planning des activités sur vincennes.fr

HORAIRES

► En période scolaire

Mardi, jeudi et vendredi :
de 16 h à 18 h 30.

Mercredi et samedi :
de 13 h 30 à 18 h 30
(fermeture les samedis
veilles de vacances scolaires).

► Pendant les vacances scolaires

Lundi au vendredi :
de 13 h 30 à 18 h 30.
Des activités ponctuelles
peuvent également être
proposées en matinée
ou en soirée.

ESPACE JEUNES DE L'OUEST

10, avenue Georges-Clemenceau
01 43 65 99 90
espace-jeunes@vincennes.fr

ESPACE JEUNES DE L'EST

104, rue Diderot
01 53 66 96 00
espace-jeunes@vincennes.fr

LE CARRÉ

Lieu de valorisation des passions, dans lequel les musiciens disposent d'un **studio de répétition**, où des **expositions** sont régulièrement organisées. Le Carré propose également de nombreuses animations et ateliers toute l'année et en été : soirées à thèmes, activités culturelles et artistiques...

Au printemps, le Tremplin des jeunes talents vincennois rassemble musiciens et danseurs, artistes scéniques et visuels. Le Carré est aussi un lieu de rencontre informel et d'échange pour les jeunes. La structure met également à disposition des jeunes, des salles en fonction de leurs projets ou activités. Des dispositifs d'information et de prévention sont par ailleurs à la disposition des jeunes (voir p. 44).

HORAIRES

► En période scolaire

Mardi, jeudi, vendredi :
de 12 h à 14 h et de 16 h à 20 h
Mercredi : de 14 h à 20 h
Samedi : de 13 h à 19 h

► Pendant les vacances scolaires

Lundi au vendredi :
de 14 h à 20 h

**LE
CARRÉ**

RENSEIGNEMENTS

1, rue de l'Égalité
01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr



LE SPORT

La qualité des équipements municipaux permet aux associations sportives vincennes de proposer un grand nombre de disciplines à destination des jeunes. De multiples activités sont également organisées par la ville pour les enfants, avec ou sans leurs parents sans oublier les manifestations telles que la fête du sport, les animations d'été ou la patinoire.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations vincennes proposant des activités sportives sont très nombreuses. Vous pouvez les retrouver dans le Guide des associations qui paraît en septembre. Il est disponible à l'hôtel de ville, à Cœur de ville et à la Maison des associations.

PASS'SPORT

Les Vincennes de 11 à 20 ans peuvent, pratiquer le basket, le badminton, la danse, le skateboard ou encore le football en salle librement environ deux dimanches par mois, sous la responsabilité d'un animateur municipal.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

01 71 33 64 40

conseil-jeunes@vincennes.fr

SPORT EN FAMILLE

Le samedi matin de septembre à juin au centre sportif Hector-Berlioz, les familles peuvent s'essayer à différents sports sous la direction d'éducateurs sportifs qualifiés. Une séance d'essai vous sera proposée dès la rentrée pour vous permettre de découvrir l'activité en toute liberté. Tandis que les enfants pratiquent des activités de motricité, de déplacements dans l'espace, de jeux d'adresse (4-6 ans) ou de multisports et découvertes (7-12 ans), les adultes se retrouvent autour de sports collectifs. En fin de matinée, tous se réunissent autour d'une activité ou d'un jeu sportif adapté aux possibilités de chacun.

Attention : l'inscription doit comprendre au minimum un parent et un enfant âgé de 4 à 12 ans. Elle est possible aux dates suivantes : le 8 septembre, lors de la journée des Associations, le 15 septembre 2017 (journée d'essai du 1^{er} trimestre), le samedi 12 janvier (journée d'essai du 2^e trimestre) et le samedi 6 avril (journée d'essai du 3^e trimestre) directement au centre sportif Hector-Berlioz.

LES TARIFS

TRIMESTRIELS 2018-2019

- ▶ Un couple + 1 enfant : **71,05 €**
- ▶ Un parent + un enfant : **50,75 €**
- ▶ Enfant supplémentaire : **14,95 €**

LES TARIFS

ANNUELS 2018-2019

- ▶ Un couple + 1 enfant : **198 €**
- ▶ Un parent + un enfant : **137 €**
- ▶ Enfant supplémentaire : **40 €**

RENSEIGNEMENTS

ET INSCRIPTIONS

Coordinateur de l'activité :

06 03 36 69 51

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Dôme, centre aquatique de Vincennes, propose également des activités pour les enfants : bébés-nageurs, baby-gym, water-polo, sauvetage, secourisme, plongeon, danse, apnée, parcours aquatiques...

RENSEIGNEMENTS

20, avenue des Murs-du-Parc

01 58 64 19 69

www.ledomedevincennes.fr

LE DÔME

LA CULTURE

LES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des médiathèques, composé de trois bibliothèques de quartier et de la médiathèque à Cœur de ville, met à la disposition du jeune public des espaces de lecture, de travail et des collections spécifiques. Romans, bandes-dessinées, albums, CD, DVD, contes en tous genres sont réunis pour satisfaire les appétits de lecture des tout-petits jusqu'à ceux des adolescents.

Toutes les médiathèques proposent des postes internet avec des sites de jeux et de recherche spécialement conçus pour les jeunes. À Cœur de ville, la médiathèque dispose également d'un espace numérique qui organise ponctuellement des ateliers pour eux.

Des animations pour la jeunesse sont par ailleurs régulièrement organisées : séances de lecture (Bébés lecteurs pour les 1-3 ans, Croc'histoires pour les 3-6 ans), spectacles, ateliers, rencontres avec des écrivains, Bibliothèques au jardin, club de lecture ado, expositions.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les bibliothécaires accueillent régulièrement des crèches ainsi que des classes de lycée, de collège et des écoles primaires.

 **Wifi gratuit dans toutes les médiathèques.**

Médiathèque	Adresse Téléphone
Médiathèque Cœur de ville	98, rue de Fontenay 01 43 98 67 50
Bibliothèque Sud Alfred-de-Vigny	3, rue du Maréchal-Maunoury 01 43 74 16 26
Bibliothèque Est Denis-Diderot	162, rue de la Jarry 01 43 74 66 43
Bibliothèque Ouest Christine-de-Pisan	9, rue de Lagny 01 43 28 96 15

TARIFS

L'inscription au réseau des médiathèques est gratuite pour les enfants vincennois (ou scolarisés à Vincennes) **de moins de 13 ans** et s'élève à 13 € (gratuit sous certaines conditions) pour les 13 - 24 ans. Rendez-vous sur l'Espace médiathèque du site vincennes.fr pour connaître les services offerts, consulter le catalogue en ligne, connaître les prochaines animations...



LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Fréquenté par près de 1000 élèves, agréé par le Ministère de la Culture, le conservatoire municipal a pour mission d'assurer une formation visant à l'autonomie dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Il propose dès 4 ans des cours d'éveil, dès 6 ans, des ateliers découverte d'instruments et une initiation à la danse, à partir de 7 ans, l'apprentissage d'un instrument couplé à la formation musicale, l'initiation à la danse classique ou jazz, et à partir de 8 ans des cours de danse classique ou jazz.

Quant aux cours d'art dramatique, ils s'adressent aux adultes et adolescents à partir de 15 ans.

Jouer avec d'autres étant fondamental dans l'apprentissage d'un instrument, les pratiques collectives sont obligatoires (chorales, orchestres, musique de chambre...), et les élèves se produisent régulièrement lors d'auditions et de concerts du conservatoire.

Retrouvez l'actualité des spectacles du Conservatoire sur vincennes.fr et dans la newsletter *La lettre du Conservatoire* et sur Facebook [conservatoire de vincennes](https://www.facebook.com/conservatoire.de.vincennes).

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, TARIFS

- ▶ Pour les disciplines d'éveil uniquement : éveil musique et danse pour les enfants de 4 et 5 ans, ateliers découverte musique et initiation danse pour les enfants de 6 ans, une période de pré-inscription spécifique est ouverte dès le mois d'avril, à l'issue de laquelle, les places disponibles sont attribuées après un tirage au sort (courant mai). Le secrétariat du conservatoire informera chaque famille de l'issue de sa demande.
- ▶ Pour toutes les autres disciplines, la période de pré-inscription a lieu à partir de mai. Les places sont attribuées après les réinscriptions, au plus tard dans la deuxième semaine de septembre, en tenant compte de différents critères dont l'ordre d'arrivée des demandes (critères consultables sur vincennes.fr).

Reprise des cours le lundi 10 septembre 2018.

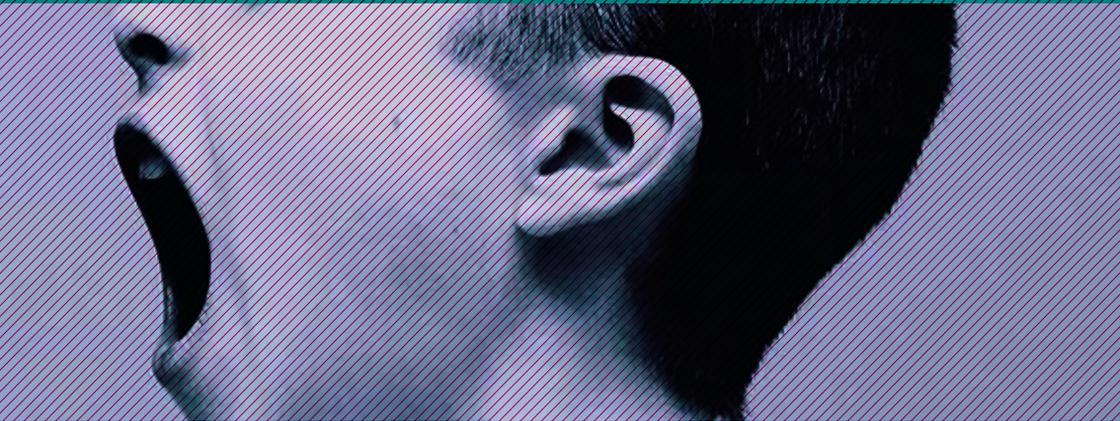
RENSEIGNEMENTS

01 43 98 68 68

Espace conservatoire de vincennes.fr

À NOTER

Le **quotient familial s'applique au conservatoire**. Pour les familles dont l'un des enfants fréquente les activités péri et extra scolaires, il suffit de présenter la carte de quotient familial, le courriel confirmant la tranche de QF ou les documents permettant d'établir le quotient (avis d'imposition, versement CAF).



LE CINÉMA JEUNE PUBLIC

LES TOILES DES ENFANTS

Des séances de cinés-goûters sont proposées aux enfants à partir de 4 ans, les samedis à 15 h à l'Espace Sorano. Plus d'informations sur le tract dédié et sur vincennes.fr

LES TOILES DES ENFANTS

CINÉ JUNIOR

Festival international de cinéma jeunes publics en Val-de-Marne à partir de 2 ans, du 13 au 26 février 2019. Plus d'informations sur vincennes.fr

LES SPECTACLES JEUNE PUBLIC

Retrouvez les spectacles jeune public dans la brochure de la saison culturelle.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

01 43 98 67 71
vincennes.fr ou à la billetterie
de l'Hôtel de ville



LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Les activités culturelles proposées par les associations sont très diverses et nombreuses : arts plastiques, informatique, théâtre, musique, jeux... Retrouvez-les dans le Guide des associations qui paraît en septembre disponible à l'hôtel de ville, Cœur de ville et à la Maison des associations.

L'ESPACE SORANO

Cette association propose également des spectacles à destination du jeune public. Retrouvez les dans la brochure de la saison culturelle.

ESPACE SORANO

16, rue Charles-Pathé
01 43 74 73 74
espacesorano.com



DÉCOUVERTES EN FAMILLE

PARCOURS LUDIQUE ET MULTIMÉDIA DANS LA VILLE

Circuit multimédia proposé aux familles sous la forme d'un jeu de piste téléchargeable sur vincennes.fr. Tablettes disponibles gratuitement à l'Office de tourisme.

LES ÉNIGMATIQUES

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, 3 parcours-découvertes intitulés Les Énigmatiques sont proposés au départ de l'office de tourisme. Ils sont destinés aux familles et comportent jeux de pistes, énigmes, décryptages pour circuler, apprendre et observer la ville. Disponibles gratuitement à l'Office de tourisme.

VISITES-ATELIERS POUR LES 5-10 ANS

Des ateliers thématiques sont programmés pendant les vacances (jeux de piste, ateliers créatifs...).

RENSEIGNEMENTS

Office de tourisme
01 48 08 13 00
vincennes-tourisme.fr

JEUNE ET CITOYEN

LE CARRÉ

Labellisé **Point information jeunesse**, cette structure permet aux jeunes de s'informer et de se documenter sur **l'enseignement, la formation professionnelle, les métiers, les jobs d'été (notamment grâce à un forum annuel), la mobilité internationale, le logement, le droit, la santé, ou encore les loisirs** et propose aussi une aide à la rédaction (curriculum vitae et lettre de motivation) et aux techniques de recherches d'emplois. Quatre postes informatiques sont en libre accès et des petites annonces sont régulièrement affichées. Le Carré accueille aussi la **Mission locale pour l'emploi**. Le Carré propose **des actions collectives de prévention de santé publique** ainsi que des permanences d'écoute et d'accompagnement tenues par un psychologue deux fois par mois. Les **actions citoyennes** des jeunes y ont aussi leur place dans le cadre des Aides à projets jeunes et du Conseil des jeunes (voir p. 45-46). Les locaux permettent aux jeunes de venir travailler seul ou en groupe dans des espaces réservés. Pour finir, le Carré propose des espaces dédiés à la culture et un programme d'animations de loisirs (voir p. 39).

**LE
CARRÉ**

RENSEIGNEMENTS

1, rue de l'Égalité
01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr

STAGES BAFA

Chaque année, une formation théorique qui constitue le premier des trois stages du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), est organisée pendant les vacances de printemps, pour les Vincennois âgés d'au moins 17 ans à un tarif avantageux. Les dossiers de pré-inscription sont à retirer en janvier.

FORMATION PERFECTIONNEMENT

Durant les vacances de la Toussaint, une formation d'approfondissement est organisée au Carré. Cette 3^e étape permettra aux jeunes de finaliser le cursus BAFA. Les dossiers d'inscription sont à retirer dès le 17 juillet. Retraits des dossiers au Carré, à l'accueil de l'hôtel de ville ou sur vincennes.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- ▶ **En période scolaire**
Mardi, jeudi, vendredi :
de 12h à 14h et de 16h à 20h
Mercredi : de 14h à 20h
Samedi : de 13h à 19h
- ▶ **Pendant les vacances scolaires**
Lundi au vendredi :
de 14h à 20h

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI (MLE)

La mission locale des villes du nord du bois est un espace d'accueil au service des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé et individuel tout au long de ses démarches. La mission locale apporte des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Son but est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

1, rue de l'Égalité (le Carré)
01 71 33 64 50
y.ouakouche@mlvnb.reseau-idf.org

L'ENGAGEMENT CITOYEN

La municipalité s'est engagée à soutenir activement le développement des outils d'éducation à la citoyenneté. C'est pour cette raison que le Conseil municipal des enfants, puis le Conseil des jeunes de Vincennes, ont été conçus en collaboration avec les jeunes Vincennois.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Créé en février 1999, le Conseil municipal des enfants (CME) donne la possibilité aux enfants vincennois scolarisés en CM2 et 6^e de s'exprimer sur la vie de leur ville. Il permet également un apprentissage actif de la démocratie, et à la municipalité d'écouter les propositions des enfants et de les consulter. Les jeunes conseillers se réunissent en commissions chaque semaine. Le CME est également placé sous le signe de l'apprentissage de la citoyenneté, puisque les jeunes élus profitent de leur mandat pour se familiariser avec les différentes institutions (mairie, conseil départemental, conseil régional, Assemblée nationale ou Sénat). Ils participent aussi régulièrement à l'ensemble des cérémonies officielles, notamment patriotiques, organisées par la ville. L'objectif est de faire découvrir la ville aux jeunes conseillers, sous différents aspects : histoire, habitants, activités, transports, culture...

CAPSULE TEMPORELLE

Imaginée par le Conseil des jeunes de Vincennes et créée par l'artiste plasticienne Joëlle Isnardon, une capsule temporelle a été inaugurée fin 2017 à l'Espace Pierre-Souweine. L'objectif est de récolter et de préserver des objets d'aujourd'hui afin de laisser une trace aux générations futures lors de l'ouverture de la Capsule prévue dans 25 ans, en 2042.

Le 20^e conseil municipal des enfants sera élu en octobre 2018, après une campagne électorale qui sera organisée dans les six établissements scolaires **du 24 septembre au 5 octobre 2018**.

Exemples de réalisations en 2018 : animation autour de la vie quotidienne des enfants, animation autour de l'agriculture (l'origine des produits), stages de secourisme.

RENSEIGNEMENTS

Accueil de l'hôtel de ville
01 43 98 65 00



CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS
DE VINCENNES

LE CONSEIL DES JEUNES DE VINCENNES

Le Conseil des jeunes de Vincennes (CJV) offre la possibilité aux jeunes de construire des projets et d'être sollicités par les élus afin d'émettre un avis consultatif sur les domaines les concernant. Il favorise une sensibilisation des jeunes aux questions de société afin qu'ils s'engagent de manière constructive dans la vie de la cité. Il leur permet aussi de réaliser des projets variés en lien avec les dispositifs municipaux, départementaux et régionaux existants. Le CJV est composé de membres permanents volontaires âgés de 15 à 20 ans résidant ou scolarisés à Vincennes. Ils sont membres pour une année, avec une possibilité de renouvellement jusqu'à leurs 20 ans révolus (dans la limite de 2 années). Un appel à candidatures est effectué en début d'année scolaire.

Exemple de réalisations : la capsule temporelle, Pass'sport (libre accès à un gymnase deux dimanches par mois), Tremplin des jeunes talents vincennois, Urban session, découverte des institutions européennes, Festival de la jeunesse...

RENSEIGNEMENTS

Le Carré
01 71 33 64 40
conseil-jeunes@vincennes.fr



CONSEIL
DES JEUNES
DE VINCENNES



LES AIDES À PROJETS JEUNES

La ville participe depuis plusieurs années à la réalisation de projets portés par des jeunes âgés de 17 à 25 ans. Elle peut attribuer, sur dossier, une aide financière permettant de mener à terme leurs actions.

CRITÈRES DE PRÉSENTATION D'UN PROJET

Les jeunes doivent être âgés de 17 à 25 ans et être obligatoirement domiciliés à Vincennes. Les projets doivent être écrits et motivés, présenter un budget détaillé précisant la participation fixée par le ou les participant(s), déterminer les engagements du ou des demandeur(s) à l'égard de la ville, mettre en évidence un intérêt particulier pour la ville et exprimer les motivations des jeunes ainsi que l'enrichissement personnel qu'ils tireront de cette expérience. Le projet doit s'inscrire dans une démarche de développement durable. Les commissions d'attribution de cette aide se déroulent deux fois par an (au printemps et à l'automne). Les dossiers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé pour chacune des étapes du montage du projet.

Projet soutenus en 2017 : Projet humanitaire au Pérou

Ce projet de solidarité internationale porté par 7 étudiants s'est déroulé au Pérou afin d'apporter une aide aux enfants défavorisés de Tarapoto. Durant ce séjour, les porteurs de projets ont participé à la construction d'une cantine et d'une crèche. Et ils ont également organisé des actions de prévention.

RENSEIGNEMENTS

Le Carré
1, rue de l'Égalité
01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr
vincennes.fr

PASS'JEUNES

Dédié aux jeunes de 15-25 ans habitant ou scolarisés à Vincennes, il permet, sur présentation du pass', de bénéficier d'**offres commerciales, culturelles, sportives et associatives** dans différents lieux de Vincennes. Le pass' nominatif est délivré pour un an gratuitement auprès du Carré aux heures d'ouverture.

f La page Facebook Vincennes Jeunes vous permet de retrouver les actualités du Carré, du Conseil des Jeunes, des Aides à Projets Jeunes...

IMAGINE
CE QUE
TU PEUX
FAIRE
AVEC

LE
PASS DES
BONS PLANS
15/25ANS



PASS'
JEUNES

LE PASS
JEUNES
EST GRATUIT
RETIRE LE AU

CARRÉ

1, rue de l'égalité
01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr

◆ @vincennes_94300

◆ Vincennes Jeunes



SAISON 2018/2019

Nos cours réguliers

L'école Multi-arts
au cœur de Vincennes

NOUVEAU ! MULTI-ARTS adultes !

SPECIAL KIDS

MULTI-ARTS

Zumba® kids, danses classique, africaine, brésilienne, tahitienne, modern jazz, hip-hop, capoeira, percussions, chant.

Mardi 16h45-17h30 (3-7 ans)
Mercredi 17h15-18h (4-7 ans)
Samedi 9h45-10h30 (2 ans ½-4 ans)
Samedi 10h30-11h15 (5-7 ans)
Samedi 11h15-12h (8-12 ans)
Dimanche 11h30-12h15 (2 ans ½-7ans)

DANSE CLASSIQUE

Lundi 17h-17h45 (4-5 ans) Eveil
Lundi 17h45-18h30 (6-8 ans)
Samedi 13h-14h (4-5 ans) Eveil
Samedi 14h-15h (6-8 ans)
Samedi 15h-16h (+8 ans, stages technique débutant)

ZUMBA® KIDS

Jeudi 18h-19h (8-12 ans)
Samedi 11h15-12h (8-12 ans)

HIP-HOP

Lundi 17h15-18h15 (primaire)
Mardi 17h30-18h15 (CE1, CE2)
Mardi 18h15-19h15 (CM1, CM2)
Vendredi 19h-20h (fin collège, lycée)
Samedi 13h-15h Atel. chorégraphique
Samedi 17h-18h (primaire)
Samedi 18h-19h (fin collège, lycée)
Dimanche 15h (stages)

STREET JAZZ

Lundi 18h30-19h30 (fin collège, lycée)
Samedi 18h-19h (fin collège, lycée)

CAPOEIRA

Mercredi 15h30-16h15 (4-6 ans)
Mercredi 16h15-17h (primaire)
Mercredi 14h30-15h30 (collège, lycée)
Samedi 16h15-17h (4-6 ans)
Samedi 17h30-18h30 (primaire)
Samedi 18h30-19h30 (collège, lycée)
Dimanche 16h (stages)

* stages ** Masterclass



LES ENFANTS DE LÉOP'ART

DANSE CLASSIQUE
avec Charlotte Heuzot, diplômée d'état

HIP-HOP - BREAK - STREET-JAZZ



CAPOEIRA -MACULELE - SAMBA

ADO / ADULTE

ZUMBA®



Mardi 21h-22h (Basic 1+2)
Jeudi 12h30-13h30 (Basic 1)
Jeudi 15h-16h (Zumba® gold)
Jeudi 18h-19h (Zumba® junior)
Jeudi 19h30-20h30 (Basic 1)
Samedi 14h15-15h15 (Basic 1+2)
Dimanche 17h30-18h30 (Basic 1)

MULTI-ARTS

Nouveau ! En alternance, danses de tous les continents

Samedi 13h15-14h15

DANSE AFRICAINE

Samedi
15h15-16h15

HIP-HOP

Samedi 18h-19h

STREET-JAZZ

Samedi 18h-19h

CAPOEIRA

18h30-19h30

PILATES

Dimanche
18h30-19h30



DANSE AFRICAINE

Cotisations annuelles à partir de 360€ (1 cours/semaine).
Carte multi-activités à partir de 410€, valable la semaine + le week-end.

Permanences d'inscriptions :
lundi, mardi, jeudi, de 18h à 20h ;
dimanche de 17h à 19h.
Maison des associations.

Rendez-vous : 06 70 11 66 09.

